



PETITE-RIVIÈRE  
SAINT-FRANÇOIS

## AVIS PUBLIC

### Aux personnes intéressées par le projet 1 de règlement numéro 713 modifiant le Règlement sur les dérogations mineures

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

Lors de la séance du conseil tenue le 11 avril 2023, le conseil municipal a adopté le premier projet de Règlement no 713 modifiant le Règlement sur les dérogations mineures.

Ce projet de règlement a pour objets :

Le présent règlement a pour objet d'intégrer le nouveau cadre légal entourant l'octroi d'une dérogation mineure à la suite de l'adoption de la Loi 67 par le Gouvernement du Québec.

Ce projet de règlement **concerne l'ensemble des zones de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François.**

Une assemblée publique de consultation aura lieu sur ce projet de règlement aux date, heure et endroit suivants :

<b>Date :</b>	<b>Lundi le 1<sup>er</sup> mai 2023</b>
<b>Endroit :</b>	<b>Hôtel de ville de Petite-Rivière-Saint-François (1067, rue Principale)</b>
<b>Heure :</b>	<b>18 h 30</b>

Au cours de cette assemblée, le maire (ou toute autre personne désignée par lui) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption, et les personnes qui désireront s'exprimer à ce sujet seront entendues.

Ce projet de règlement ne contient pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières d'ouverture du bureau, soit au 1067, rue Principale, Petite-Rivière-Saint-François. Le projet de règlement peut également être consulté via les réseaux sociaux et le site Internet de la Municipalité.

DONNÉ À PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS, LE 20 avril 2023



Stéphane Simard, CPA  
Directeur général et greffier-trésorier